

MODIFICATION DU MARCHE N°1

PROJET

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47
997 Avenue Dr Jean Bru
47000 Agen

Annexe à la décision

44_084_D.

B - Identification du titulaire du marché public.

Groupement

<p>SOGEA Sud Ouest Hydraulique (Mandataire) Centre de Laroque Timbaut Lieu dit "Le Bioule" - 47340 LAROQUE TIMBAUT</p> <p>Adresse Siège social : 3 rue Gaspard Monge - 33600 PESSAC Adresse électronique martine.prats@vinci-construction.fr olivier.moulin@vinci-construction.fr</p>	<p>MAANEKO Parc d'activité du Terlon - 12 rue de l'Europe 31850 MONTRABE</p>
---	---

C - Objet du marché public.

Marché n°23092L2

Renouvellement de la station d'épuration des eaux usées existantes :
Lot 2 : Reprise du deuxième étage de la STEP de Puch d'Agenais – Territoire Porte des Landes

- Durée d'exécution du marché public: 2 mois de préparation + 3 mois de travaux.
- Montant initial du marché public
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant du marché : 210 124.90 € HT
 - Montant TTC : 252 149,88 € TTC

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

- Remplacement du siphon de la chasse du premier étage par la mise en place d'un siphon INEAUTEC y compris installation et réglage.
- Diminution de la quantité de matériaux évacués en raison d'une hauteur de massifs filtrant moins importante que sur les plan de la STEP existante transmise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Désignation	Part SOGEA	Part MAANEO
Diminution de la quantité de matériaux envoyés en décharge	- 7 000 € HT	
Remplacement du siphon de la chasse du premier étage	1 500 € HT	4990 € HT
Total	- 5 500 € HT	4 990 € HT

Nouveau montant du marché public:

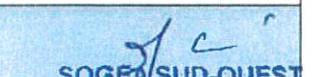
- Taux de la TVA : 20%
- Montant du marché : 209 614,90 € HT
- Montant TTC : 251 537,88€ TTC

Pourcentage d'incidence de l'avenant : - 0,02 %

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

Aucune modification de délai n'est induite par l'avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MOVZIN Olivier chef d'Agence	Laroque - 03-07-24	 SOGEAS SUD-OUEST HYDRAULIQUE TD Le Biouïat 647340 Laroque Timbaut Tél. 06.53.40.34.62 N°SIRET : 525 580 797 00198

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A le

Signature

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G- Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)